

**Pour l'Enseignement,  
l'Éducation, la Recherche,  
la Culture en Corrèze**

Bulletin trimestriel de la  
section Corrèze de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire

ISSN : 1259 – 3060.  
CPPAP : 0725 S 07414.  
Dépôt légal : à parution

Directrice de publication :  
Nathalie Ribière

## Sommaire :

- P.1 : Edito
- P. 2-3 : Une FSU 19 dans l'action
- P. 4-5 : Dotations pour la rentrée 2025 : doit mieux faire
- P. 6-7 : L'inclusion oui mais comment faire ?
- P. 8 : Apprentissage : la gabegie continue
- P. 9 : AESH les enjeux de la syndicalisation
- P. 9 : Visioconférence sur l'inclusion scolaire le 8 avril
- P. 10 : Soutien à l'équipe de Meymac
- P. 11 : OFB menacée
- P. 12 : Chasse aux immigrés et aux sans papier

Déposé le 01/04/2025



Comment ne pas dire notre inquiétude, alors que les guerres font rage et que des oligarques dangereusement fous ne recherchent que la domination et le profit combattent désormais également la démocratie, la science, le respect de la dignité humaine et nient le principe de la vérité. En France, le président Macron a annoncé de nouveaux investissements militaires, en mobilisant des fonds publics, sans que les impôts ne soient augmentés. Ce seront plusieurs dizaines de milliards qu'il faudrait trouver.

Pourtant, l'argent magique n'existe pas. Et la fameuse et sempiternelle dette ne serait plus un problème ? Il serait inacceptable et dangereux que cette hausse des budgets militaires déjà à l'œuvre constitue un prétexte pour poursuivre la casse des Services Publics ou de l'Etat social. En effet, les Services Publics souffrent déjà cruellement d'un manque de financement. Le budget 2025 adopté sans vote et par 49.3 prévoit déjà 23 milliards d'économie des dépenses de l'Etat, soit le budget le plus austère de ces 25 dernières années. Le gouvernement choisit donc une politique d'austérité dont les premières victimes sont les plus fragiles.

Dans ce contexte la FSU a pris pleinement sa place, acteur très investi des mobilisations du 5 décembre ayant entraîné certains nombres de reculs (jours de carence, suppression de postes dans l'Éducation Nationale, sur le DNB barrage pour entrer en seconde, sur les groupes de besoins en 4ème et en 3ème, réouverture de la discussion sur la réforme des retraites ...)

La FSU est sur tous les fronts en ce début d'année : congrès départemental, national, journées de formation sur les thèmes de l'usure au travail et de la question des retraites, implication dans l'organisation de la journée pour le droit des femmes le 8 mars, contre le racisme le 22 mars. Nous continuons la mobilisation pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires au travers du dégel du point d'indice, l'abrogation du jour de carence, pour l'annulation de la baisse de 10 % du remboursement des arrêts maladie pour les fonctionnaires, l'annulation de toutes les mesures dites du « choc des savoirs » et du Pacte, la fin des épreuves en mai du bac professionnel, l'abrogation de la réforme des retraites pour un retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation.

Les chantiers sont nombreux, et la motivation forte pour construire ensemble un monde plus juste, plus respectueux de toutes et tous. Si le gouvernement est en capacité de pouvoir dégager des financements pour la défense et pour la guerre, il peut en trouver pour le Service Public et la Sécurité Sociale. Cela doit passer par la mise à contribution du capital et des plus grandes fortunes du pays qui continuent de s'enrichir au dépend des travailleuses et des travailleurs. Car le Service Public comme la Sécurité Sociale sont les richesses de ceux qui n'en ont pas, et dans l'éducation, le Service Public est la meilleure arme pour l'émancipation humaine et la formation de citoyens et de citoyennes libres et conscients.

■ Nathalie Ribière et Séverin Geffroy  
Co-secrétaires départementaux



# La FSU 19 dans L'ACTION !

Réunie en congrès départemental les 16 et 17 janvier, la FSU de Corrèze a adopté le texte « action » que nous reproduisons ici

Le contexte international actuel est marqué par une situation où le capitalisme continue de provoquer la multiplication de crises écologiques, sociales et géopolitiques dont les premières victimes sont les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables.

La crise écologique est accélérée par le capitalisme néolibéral productiviste et extractiviste qui détruit les écosystèmes et réchauffe le climat. 2024 est l'année la plus chaude jamais enregistrée. Cette crise écologique s'illustre par la multiplication de phénomènes climatiques extrêmes comme les mégafeux en Californie ou en Amazonie et frappe d'abord les populations les plus vulnérables, comme l'illustre la situation à Mayotte. La situation de ce département révèle au grand jour l'état dramatique des DROM-COM sur le plan sanitaire, social et économique.

Sur le plan géopolitique, la période est entre autre marquée depuis 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Poutine en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. De plus, à la suite des massacres du 7 octobre 2023 la guerre menée par le gouvernement israélien contre le peuple palestinien est entrée dans une nouvelle phase. Depuis lors, les massacres contre la population civile à Gaza menés par l'armée israélienne renforcent la colonisation des territoires palestiniens au mépris du droit international et marquent l'entrée du gouvernement d'extrême droite israélien dans une logique génocidaire. Nous exigeons l'application immédiate du cessez-le feu et la construction d'une paix juste et durable dans la région.

Parallèlement, la montée, l'arrivée ou le retour au pouvoir de gouvernements d'extrême droite réactionnaires et ennemis des libertés, comme dans la première puissance mondiale que sont les Etats-Unis avec le retour de Donald Trump soutenu par le milliardaire Elon Musk, en Italie ou en Roumanie, marque une nouvelle étape du recul de la démocratie, de l'Etat de droit et du respect du droit international.

A l'échelle de la France, le moment est marqué par une crise politique, économique et sociale.

Macron et ses gouvernements successifs en sont les premiers responsables en menant une politique au service des plus riches qui accélère les inégalités, fracture la société, participe à l'installation des idées racistes, xénophobes et antisociales de l'extrême droite et aggrave la crise écologique.

En France, entre 2020 et 2024 les 4 milliardaires français les plus riches et leurs familles ont vu leur fortune augmenter de 87 % alors que la richesse cumulée de 90 % des français a baissé selon oxfam.

Cette situation résulte d'une politique de défense des intérêts du capital en multipliant les cadeaux et exonérations fiscales faites aux grandes entreprises et aux citoyens les plus fortunés. Cette politique est relayée et appuyée par des médias, instituts de sondage concentrés dans les mains de milliardaires comme Bolloré, Dassault, Arnault, Pinault, Niel, Kretinsky, Bouygues ou Lagardère.... Elle a conduit à une augmentation de la dette publique, prise comme prétexte par Macron et ses gouvernements pour accélérer la casse des Services Publics et de la Sécurité Sociale. Le projet de budget 2024, annulé par le vote à l'assemblée d'une motion de censure qui a fait tomber le gouvernement Barnier, se caractérisait par une attaque sans précédent contre la Sécurité Sociale, contre les Services Publics et ses agents en prévoyant entre autre des suppressions de milliers de postes dans les Services Publics, une baisse de 10 % de la rémunération en cas d'arrêt maladie, l'imposition de 3 jours de carence ou la persistance du gel du point d'indice et la suppression de la GIPA.

La décision antérieure de dissoudre l'assemblée nationale par le président Macron et son refus de placer au gouvernement le NFP, première force à l'assemblée nationale, a ouvert une période d'instabilité institutionnelle et gouvernementale. La formation du gouvernement Barnier avec le soutien du RN ainsi que le barrage fait au NFP témoignent, outre de leurs mépris de la démocratie, de la capacité des gouvernements néolibéraux de s'accommoder de la participation au jeu politique d'un parti raciste, xénophobe, héritier du fascisme et ennemi du monde du travail, à condition que les intérêts du capital soient préservés. L'attaque contre

les plus pauvres s'illustre par l'imposition au premier janvier 2025 de 15 heures de travail aux bénéficiaires du RSA.

Aucun déficit organisé par le gouvernement ne saurait justifier les aménagements qui conduiraient à la dégradation du droit à la retraite et à la Sécurité Sociale. Nous dénonçons la méthode du « conclave » du gouvernement Bayrou visant à casser l'arc et les revendications syndicales.

Cette défense des intérêts des plus favorisés s'illustre par le projet de « choc des savoirs » qui constitue une nouvelle étape de tri social des élèves depuis la maternelle jusqu'à l'université (parcoursup).

Les inégalités de la société française se traduisent également par des inégalités de genre que les réformes successives accentuent. Les femmes sont les premières victimes de la casse du système des retraites. En France, tout temps de travail confondus, une femme touche 28,5 % de moins qu'un homme. 136 femmes ont été victimes de féminicides en 2024.

Dans ce contexte, l'urgence est de consolider en Corrèze une FSU dans l'action à même de peser et de participer à l'imposition d'un autre modèle de société juste et solidaire.

La FSU 19 s'engage donc à poursuivre l'action en lien avec les syndicats qui la constituent et en recherchant un cadre intersyndical aussi large que possible. Cette action devra également, dans la période de crises que nous traversons, s'effectuer en lien avec les organisations associatives ou politiques qui œuvrent pour la défense des libertés et pour un projet de transformation social et écologique.

La FSU s'engagera dans le cadre de l'intersyndicale à toutes les actions visant à l'abrogation de la réforme des retraites et pour une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation

La FSU 19 soutient les actions pour la paix, et en particulier pour que soient réunies au proche orient les conditions de l'établissement d'une paix juste et durable.

Comme elle l'a fait, la FSU 19 participera à toutes les initiatives de combat contre l'extrême droite raciste et xénophobe. Elle continuera d'œuvrer dans un cadre intersyndical à la construction et à la déclinaison locales de luttes et de mobilisations contre l'austérité budgétaire et pour la défense des Services Publics.

Elle continuera de faire connaître auprès des collègues du département les enjeux déléteurs de la contre-réforme des retraites et, alors que nous allons célébrer les 80 ans de sa création, elle poursuivra ses actions pour faire connaître, défendre et étendre le conquis social que représente la Sécurité Sociale en faisant ainsi avancer son mandat du 100 % Sécu.

La FSU 19 soutient et participera aux actions engagées dans le cadre du groupe des 9 des retraités sur le tryptique revendicatif : pouvoir d'achat et pension, santé et services publics.



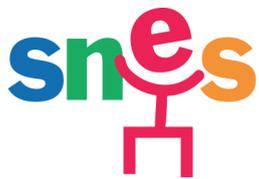
La FSU soutient et participe à l'action des AESH pour un statut, la suppression des PIALs et des PAS, la pleine reconnaissance de leurs missions, comme l'action du 16 janvier.

La FSU 19 sera à l'initiative de la déclinaison sur le plan local de toutes les actions nécessaires pour que le gouvernement renonce à son projet de « choc des savoirs ».

Pour une société plus juste et égalitaire, la FSU 19 participera à la journée de défense et de promotion des droits des femmes le 8 mars et à la journée de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants au mois de novembre.

**Pour organiser son action, la FSU 19 réunira régulièrement ses instances et fait appel aux camarades membres de ses syndicats pour en rejoindre les rangs.**

■ Le congrès de la FSU 19



# DOTATIONS pour la rentrée 2025 :

A l'occasion du CSA ministériel du 17 janvier, la ministre d'État Elisabeth Borne a fait plusieurs annonces : annulation des 4000 suppressions d'emplois et créations de 2000 emplois d'AESH, abandon de plusieurs mesures du Choc des savoirs (DNB obligatoire pour passer en 2de, groupes en 4eme/3eme, l'extinction programmée des classes prépa 2de), qui vont dans le bon sens et sont le résultat de l'action syndicale (expressions, mobilisations, notamment la grève du 5 décembre). Elles sont des points d'appui pour aller plus loin : au regard de l'état du 2d degré, il faut bien plus que des annulations de suppressions d'emplois. Pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait créer 10617 emplois dans le 2d degré !

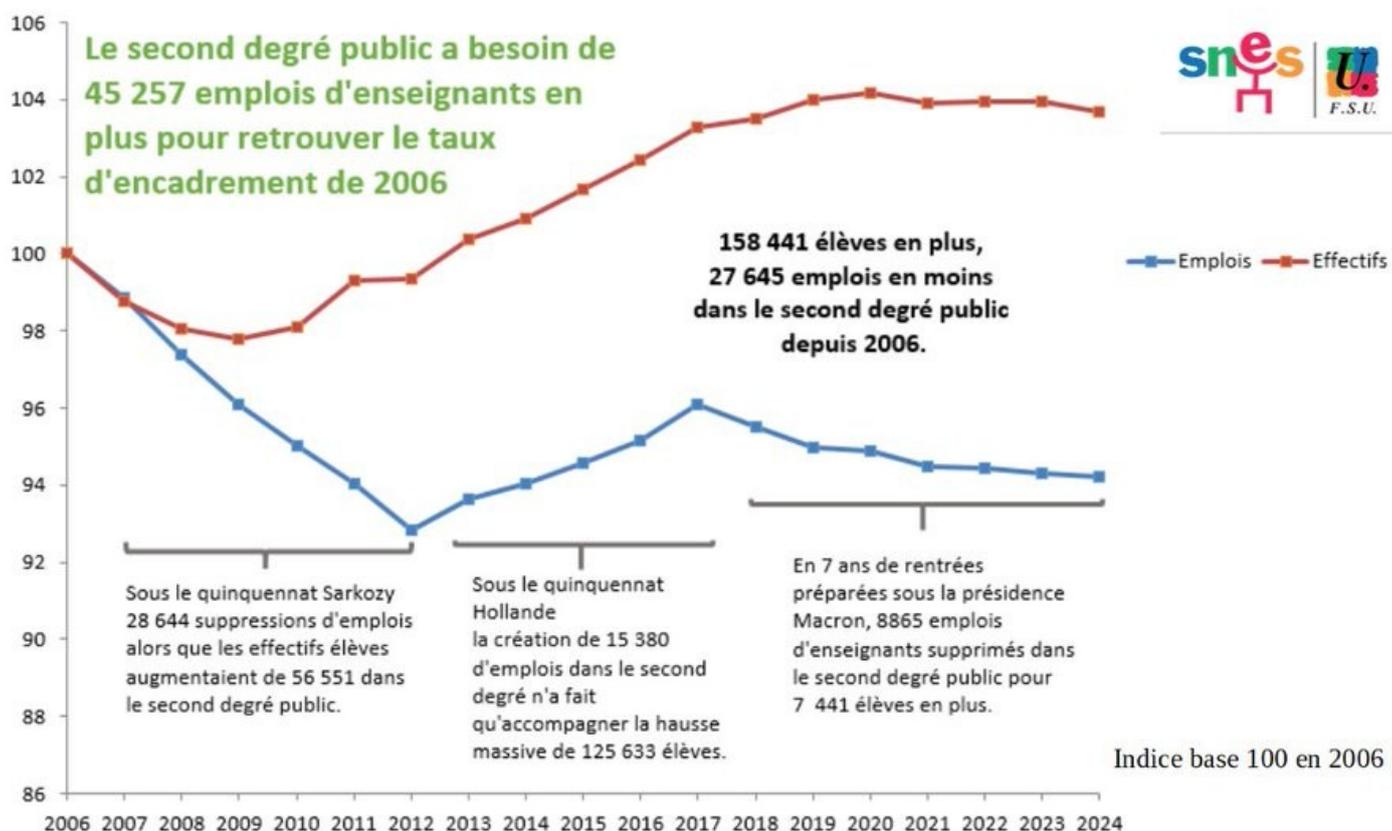
Les propos du premier ministre lors de son discours politique générale ont semé la confusion : pendant 48h, lui et plusieurs membres du gouvernement ont mélangé les chiffres rendant illisible la décision du gouvernement. Le CSA ministériel a permis d'avoir la

confirmation de ce que la ministre avait déjà annoncé la veille dans une interview : les 4000 suppressions d'emplois prévues dans la première version du budget sont annulées et les 2000 créations d'emplois d'AESH sont bien rétablies.

C'est une bonne nouvelle à mettre au crédit de l'action menée par le SNES et la FSU. Depuis plusieurs mois, le SNES dénonce la situation désastreuse du 2d degré public (la France détient par exemple le triste record des classes le plus chargées d'Europe au niveau collège) résultat du sous-investissement des pouvoirs publics en la matière. Ainsi, dans le 2d degré, pendant le premier mandat d'Emmanuel Macron, les gouvernements successifs ont supprimé plusieurs milliers d'emplois alors même que les effectifs augmentaient.

## Les moyens pour la préparation de la rentrée (au niveau national)

Dans le détail, 324 emplois sont finalement créés pour le second degré public. Tout laisse à penser que



# doit mieux faire !

les emplois (542 ETP) dédiés à la mise en place de dispositifs d'accompagnement en 4eme/3eme, en remplacement des groupes de niveaux sont financés par la reprise d'emplois liée à la baisse démographique. Les établissements qui perdent des élèves et les LGT payent un lourd tribut dans le cadre des opérations de préparation de rentrée. Les 150 postes de CPE annoncés dans le cadre du plan tranquillité scolaire sont bien des emplois pérennes. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider et renforcer les équipes de vie scolaire. Partout, sur notre territoire mais également à l'échelle nationale, les Vies scolaires manquent cruellement de personnels que ce soit des CPE ou des AED !

En définitive, au regard de la situation catastrophique dans laquelle est l'Ecole publique, l'annulation des suppressions d'emplois d'enseignants ne peut être qu'une première étape dans la reconstruction du 2d degré : le SNES-FSU ne peut se contenter d'une forme de statut quo et d'une annulation de suppressions d'emplois. Les collèges et les lycées ont besoin de moyens supplémentaires et il est aujourd'hui indispensable d'engager cet investissement indispensable à travers une loi

de programmation pluriannuelle de créations d'emplois et de recrutements.

## Les moyens pour la préparation de la rentrée (au niveau académique et départemental)

Le rectorat prévoit que le nombre d'élèves dans l'académie de Limoges à la rentrée 2025 sera en baisse avec -466 élèves (-1%). Ainsi, la dotation de l'académie est à -19 postes avec -12 postes en lycée général, -0.5 postes en lycée professionnel et -6.5 postes en collège. Concernant les CPE, l'académie de Limoges a un solde de +1 poste, poste dont le département de la Corrèze ne bénéficiera pas.

Après les remontées des chefs d'établissement suite aux CA dans les établissements, le rectorat prévoit pour notre département des suppressions de poste au collège d'Objat (technologie) et au collège Victor Hugo de Tulle (lettres modernes) ainsi que des suppressions de poste au lycée Cabanis de Brive (SII) et au lycée Edmond Perrier de Tulle qui est fortement impacté avec 3 suppressions (SVT, Anglais et Espagnol). Seulement une création de poste pour tout notre département au lycée Cabanis de Brive en EPS.

Notre société se tend, le climat scolaire se tend en parallèle et nous subissons les conséquences de la Covid. Pour sortir de cette crise sociétale, la seule manière est de faire un pari sur l'avenir donc de donner de véritables moyens au Service Public d'Éducation. Moyens en termes d'effectifs mais également en termes financiers. Vouloir redonner l'envie de faire « le plus beau métier du monde » passe également par une revalorisation salariale.



Vingt ans après la loi de 2005, si l'inclusion scolaire est une réussite quantitative, elle échoue à mener l'ensemble des élèves au même niveau d'acquisitions. Privée des moyens suffisants, sa mise en œuvre constitue le principal sujet de tension pour les PE et les AESH. La FSU-SNUipp entend ouvrir un grand débat public et obtenir du gouvernement les investissements pour enfin réaliser l'école inclusive.

**À cette fin, le syndicat majoritaire lance à partir du 20 mars une enquête flash à grande échelle « L'inclusion, oui ! Mais pas comme ça... ». Un questionnaire invitera les personnels à exprimer leur niveau de satisfaction concernant les conditions de scolarisation des élèves et leurs conditions de travail et énoncer leurs revendications prioritaires parmi les sept propositions suivantes.**

### **Créer plus de postes de PE spécialisés**

Depuis 2007, les effectifs des Rased ont été réduits de plus d'un tiers et même en Ulis, plus d'un tiers des personnels ne sont pas spécialisés. La Cour des comptes pointe que le nombre insuffisant d'enseignantes et enseignants spécialisés affaiblit la capacité de l'école à répondre aux besoins des élèves. Elle pointe ainsi une inclusion à 2 vitesses.

En Italie, où la loi impose la présence d'un personnel spécialisé dans la classe accueillant au moins un élève en situation de handicap, le ratio est d'1 PE spécialisé pour 1,69 enfant contre 1 pour 8 en France. Pour sortir les PE ordinaires de l'isolement, la recherche en éducation souligne que l'expertise, l'éthique et la professionnalité des PE spécialisés, entre pédagogie du projet et adaptation des enseignements, constituent un appui fort.

### **Dégager du temps de concertation**

Dans un contexte d'accroissement de l'hétérogénéité des classes, la différenciation pédagogique et l'adaptation de l'enseignement occasionnent un surcroît de travail. À cela s'ajoute le travail collaboratif à mener notamment entre PE et AESH. Face à l'émiettement croissant du temps d'accompagnement, le temps formel manque pour construire et entretenir la relation professionnelle. Pour dépasser les échanges informels, dégager des temps quotidiens de briefing/débriefing, discuter entre pédagogues des dilemmes entre adaptation et objectif commun, la généralisation des temps de pondération en REP+ peut constituer une première étape de déconnexion du temps scolaire des élèves et du temps de travail PE, à l'instar du second degré.

### **Développer les équipes pluriprofessionnelles**

Penser seul sa classe est désormais impensable pour délivrer un enseignement adapté à tous les élèves. Or, le cloisonnement entre l'école et les métiers du secteur médico-social (ergothérapie, psychomotricité, éducation spécialisée...) nuit aux dynamiques inclusives. Il favorise l'isolement, voire la souffrance des PE. **Qu'elle concerne l'intervention auprès des élèves ou le conseil aux PE, la mise en commun de pratiques et**

**d'expertises professionnelles diverses permet de déculpabiliser, prendre du recul et proposer des ajustements. Elle est source de richesse, de mutualisation de matériels et de création de supports pédagogiques.** Installé dès la maternelle, le partenariat au sein d'une équipe pluriprofessionnelle est propice à la cohérence des réponses aux besoins des élèves.

*Ouvrir davantage de places en établissements spécialisés*

**Faute de places dans le secteur médico-social, 24 000 élèves avec une notification seraient scolarisés en classe ordinaire.** Stables depuis

# mais comment faire ?

2005, les places en établissements spécialisés ne suffisent pas à couvrir toutes les orientations prononcées par la MDPH. L'engorgement provoque un effet cascade : en attente d'IME, des enfants vont en Ulis empêchant d'autres élèves d'intégrer le dispositif. L'inégale répartition territoriale des structures spécialisées pèse également sur des mesures compensatoires qui ne répondent pas aux besoins de l'enfant mais sont fondées sur l'offre locale. La coopération entre éducation nationale et services médico-sociaux prévue par la loi tarde à se concrétiser, laissant les PE non spécialisés seuls en charge de l'inclusion.

## **Recruter des AESH formées avec un vrai statut**

Constituant le deuxième métier de l'éducation nationale, les 132 000 AESH accompagnent deux tiers des élèves en situation de handicap. Sans attribution pédagogique, sans formation, ni rémunération digne, elles se voient confier les élèves parmi les plus en difficulté du système scolaire. La précarité de leur statut et la pénibilité de leur exercice professionnel occasionnent d'importantes difficultés de recrutement. Palliant les carences en moyens et personnels enseignants et médico-sociaux, l'attribution d'une AESH tient trop souvent lieu de mesure d'urgence pour contenir des comportements jugés inadaptés à la forme scolaire actuelle. **Augmenter le nombre d'AESH sans en faire un vrai métier ne peut pas répondre aux enjeux modernes d'une école inclusive émancipatrice.**

## **Réduire les effectifs dans toutes les classes**

La scolarisation en milieu ordinaire est le contexte le plus favorable aux acquisitions scolaires. Trois-quarts des élèves en situation de handicap (ESH) en bénéficient mais dans des classes qui restent parmi les plus chargées d'Europe. La prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs scolaires, officielle depuis 2019, reste encore soumise à variation locale. Et elle n'est en rien comparable au plafonnement réglementaire à 20 élèves par classe dès la présence d'un ESH, pratiqué en Italie. La réduction du nombre d'élèves permet, en effet, de répondre à l'hétérogénéité par l'observation, l'analyse des obstacles aux apprentissages et la mise en place des adaptations nécessaires.

## **Renforcer la formation sur les temps de travail**

**En formation initiale, seules 25 heures sont fléchées par le ministère de l'Éducation nationale sur l'école inclusive au sein d'un master d'environ 800 heures. Faute d'outillage professionnel pour faire face à la diversité des élèves, l'école inclusive tend à médicaliser l'échec scolaire.** L'accessibilité universelle des enseignements au cœur de la logique inclusive ne peut supporter que la formation à cette révolution pédagogique soit traitée de manière accessoire par l'institution, condamnant les PE au « bricolage ». Pour qu'il soit fructueux, le nécessaire dialogue inter-métiers entre PE, ordinaires et spécialisés, et le secteur médico-social ne s'improvise pas davantage. Même la Cour des comptes plaide pour le renforcement des modules de formation spécifique à l'inclusion.

# INCLUSION : OUI !

# \* MAIS PAS COMME ÇA...

**Le gouvernement veut toujours atteindre un million de contrats d'apprentissage signés par an d'ici 2027. Pour cela, il mise sur la réforme de 2018, qui libéralise l'ouverture des centres de formation et élargit l'apprentissage aux 26-29 ans, et sur le maintien des aides à l'embauche d'apprenti.es.**

En 2024, le coût total de l'apprentissage pour les finances publiques françaises est estimé à environ 24,6 milliards d'euros. Cette aide a permis de développer l'apprentissage, contribuant à un record de 1 017 500 apprenti.es en France fin octobre 2024. Son montant englobe diverses dépenses, comme les aides à l'embauche, les exonérations fiscales et sociales, ainsi que les coûts pédagogiques supportés par les CFA. Cette estimation provient d'une analyse de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) publiée en septembre 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les aides de l'État pour l'embauche d'apprenti.es ont été révisées dans le cadre du tour de vis budgétaire. Jusqu'à fin 2024, une prime de 6 000 € était accordée aux entreprises pour l'embauche d'un.e apprenti.e, quel que soit son âge ou son niveau de diplôme. Désormais, les petites entreprises reçoivent 5 000 € par apprenti.e, tandis que les plus grandes structures perçoivent 2 000 €. Cette mesure vise à réaliser une économie de 1,2 Md€ sur un total de près de 25 milliards de dépenses publiques liées au financement de l'apprentissage en 2024.

Cependant, il est hors de question, pour le gouvernement, de supprimer les aides pourtant qualifiées d'« exceptionnelles » à la sortie de la crise sanitaire en 2020.

Leur diminution inquiète particulièrement les petites entreprises, pour qui l'apprentissage, par effet d'aubaine, permet souvent d'avoir une main-d'œuvre

qualifiée à moindre coût. Certaines d'entre elles pouvaient, par ailleurs, bénéficier du financement de la formation professionnelle en créant leur propre CFA d'entreprise. Sans ces apprenti.es subventionné.es en grande partie par l'État, elles pourraient donc être en grande difficulté financière.

Néanmoins, le SNUEP et la FSU demandent toujours l'arrêt des aides à l'embauche d'apprenti.es afin de stopper le développement d'un apprentissage privé low-cost, souvent très lucratif, sans aucun contrôle sur la qualité des formations. Ce développement faisant la part belle aux formations privées mais financées par l'argent public fragilise et déstabilise les formations publiques du secondaire et du supérieur. Alors que la conjoncture économique s'inverse, que le chômage remonte et que les entreprises ont de plus en plus de mal à proposer des stages aux jeunes en formation par alternance, il y a urgence à redévelopper les formations publiques sous statut scolaire ou étudiant et à mettre en place une allocation d'étude pour leur permettre de poursuivre leurs études sans être dépendants du contexte économique local.

■ J. DAMMEREY, membre du Bureau National SNUEP-FSU





**11<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL**  
RENNES 3-7 FÉVRIER 2025



# **AESH Les enjeux de la syndicalisation**



*D'années en années, la progression de la syndicalisation des accompagnantes a permis aux syndicats nationaux de porter leurs exigences auprès des instances et du ministère.*

*Parce que le SNES-FSU est convaincu de la nécessité que chaque catégorie doit porter sa propre parole, il a fait le choix de créer et de développer un secteur AESH. Catherine est entrée au secteur « métier-catégories » et a ouvert la voie au secteur AESH que j'ai repris cette année. Le syndicat nous donne les moyens de réfléchir sur ce que nous voulons que soit notre métier, de porter et de défendre la parole de nos collègues.*

*Notre syndicalisation au sein de la FSU marque notre inscription dans la communauté éducative. La page AESH que la FSU a ouvert sur son site montre l'intérêt des syndicats nationaux à nous réunir dans un espace fédérateur pour donner aux accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap encore plus de visibilité.*

*La FSU, ce sont des syndicats nationaux dont les forces s'additionnent pour accompagner, à tout moment et en tout lieu, les revendications des AESH selon leur lieu d'affectation. »*

■ Virginie Cassand

**Virginie Cassand devient secrétaire nationale au SNES-FSU et prend le relais de notre camarade de Corrèze Catherine Soares. Nous reproduisons ici son intervention au congrès national de la FSU.**

*« Contractuel.le.s de l'éducation nationale, les accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap sont soutenu.e.s au quotidien dans leurs revendications d'amélioration de leurs conditions de travail et salariales par les syndicats nationaux de la FSU. Faire le choix de la FSU, c'est avoir conscience que seul le collectif porte, c'est ainsi que des avancées ont été conquises et qu'il en viendra d'autres.*



## **Visio inclusion scolaire : participez !**

**Le droit à l'Éducation pour tous les élèves quel que soit leur handicap est un droit fondamental.**

Si une loi de 1975 en a fait une « obligation nationale » c'est une nouvelle loi en date du 11 février 2005 qui a marqué un pas important en faisant obligation à l'éducation nationale d'assurer le plus souvent possible aux enfants porteurs de handicap une scolarisation en milieu ordinaire.

Depuis le nombre d'élèves concernés a considérablement augmenté et les dispositifs d'accompagnement se sont multipliés.

Mais quels sont-ils ? Sont-ils à la hauteur des attentes ? Quels sont les personnels mobilisés ? Quelles sont les évolutions dans le rôle des AESH, des enseignants, des personnels d'éducation et médicaux sociaux, de l'ensemble des équipes éducatives ?

Quelles conséquences sur leurs conditions de travail ? Sur la vie de classe ? Au delà des principes, a-t-on mis les moyens nécessaires

Quelles exigences porter pour que l'école inclusive soit véritablement une école de la réussite pour tous les élèves ?

Pour en savoir plus, vous êtes toutes et tous invité(e)s à une visioconférence initiée par la Convergence des Services Publics



**le mardi 8  
avril à 18H30**

lien sur le site [fsu19.fsu.fr](http://fsu19.fsu.fr)



# Enseignement agricole public

# SOUTIEN à l'équipe de Meymac

Le 26 mars prochain, l'association FERUS (« ce qui est sauvage » en latin), association nationale de protection et de conservation de l'ours, du loup et du lynx devait intervenir au lycée forestier de Meymac. Une matinée d'échanges, dans le cadre d'une séquence pédagogique, avec des étudiant.es de BTSA (Gestion forestière) sur les enjeux de la cohabitation entre faune sauvage et activités forestières. Mais les pressions de la part de la FDSEA et les JA 19 ont conduit les autorités préfectorales à alerter l'équipe de direction sur une éventuelle intrusion de ces organisations, entraînant un report sine die décidé par l'établissement.

## **UNE ATTEINTE INACCEPTABLE A LA LIBERTE PEDAGOGIQUE !**

Face à ces menaces, le SNETAP-FSU apporte son soutien plein et entier à l'ensemble de l'équipe éducative du lycée forestier de Meymac et sera extrêmement vigilant aux suites qui leur seront données.

Depuis de nombreuses années, les personnels, les élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires, de l'enseignement subissent des pressions de syndicats agricoles contre des projets pédagogiques qu'ils et elles mènent dans le cadre des programmes officiels des formations de l'enseignement agricole. Ainsi, nous personnels de l'enseignement agricole public, avons subi des interdictions de la part de certaines directions, de certaines autorités académiques ou d'autorités préfectorales d'aborder certains sujets, de projeter certains films... INACCEPTABLE.

Ce récent épisode est une nouvelle atteinte à la liberté d'enseigner. Une contradiction claire au principe évoqué à l'article 12 de la Charte de la Laïcité à l'École. « Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique ». Les articles L912-1-1 du code de l'éducation et L811 du Code rural garantissent également cette liberté pédagogique.

Alors que l'on fête cette année les 60 ans de l'ESC, discipline ô combien concernée par les questions d'ouverture d'esprit, de construction d'un esprit critique. Alors que nos élèves, de STAV, par exemple, sont amenés à travailler sur des questions socialement vives parce qu'objet d'étude obligatoire dans les programmes. Alors que les étudiant.es en BTSA sont invité.es "à confronter des points de vue sur des questions de société pour en dégager les enjeux", le blocage de tout débat par ces organisations professionnelles est **INACCEPTABLE et INCOMPRÉHENSIBLE.**

En entravant une présentation de ce sujet, à cause d'une vision plus ancrée dans des préjugés historiques que dans une analyse contemporaine et scientifique des écosystèmes, ces organisations s'opposent non seulement à la liberté pédagogique fondamentale, mais également à la formation de futur.es professionnel.les capables d'appréhender ici la complexité écologique des espaces forestiers.

Le SNETAP-FSU a déjà dénoncé ces pressions au plus haut niveau de notre ministère lors de la précédente période ministérielle. Malheureusement, il n'a reçu aucun soutien, ni même une réponse à son alerte.

Par conséquent, compte tenu des résultats aux élections en Chambres d'agriculture et considérant encore plus légitimes les craintes exprimées sur la liberté pédagogique, il interpelle la Ministre de l'Agriculture et réclame d'urgence une réponse de la DGER face à cette inacceptable atteinte à la liberté pédagogique.

Il demande à ce que, comme s'y est engagée la DGER à de nombreuses reprises, soit mis à l'ordre du jour d'un CNEA le sujet de la Liberté pédagogique dans l'enseignement agricole (point annuel à l'ODJ de l'instance). Il est clair que la mise en place d'un observatoire national de la liberté pédagogique dans l'enseignement agricole, dont la pertinence a déjà été reconnue par le ministère, est plus que nécessaire.

**Face aux attaques répétées depuis un an et aux déclarations de certains responsables politiques, notamment celles de François Bayrou le 14 janvier 2025 lors de son discours de politique générale, qualifiant devant la représentation nationale les contrôles des inspecteurs de l'environnement de « fautes » et d'« humiliation » pour les agriculteurs, l'Intersyndicale de l'OFB a lancé un mouvement social le 17 janvier 2025.**



L'intersyndicale de l'Office Français de la Biodiversité souhaite, en ce début de Conseil d'Administration, exprimer son inquiétude face à la situation agricole actuelle et à ses conséquences sur la biodiversité et les missions de notre établissement.

Depuis janvier 2024, les tensions entre les politiques agricole et environnementale ont été artificiellement montées en épingle par certains syndicats et relayées par deux premiers ministres à un an d'intervalle, mettant en lumière les difficultés économiques que vivent une grande partie des agriculteurs, mais aussi des oppositions à la mise en œuvre des réglementations environnementales.

Nous comprenons bien sûr leurs inquiétudes face aux défis du changement climatique, de la concurrence internationale et des objectifs contradictoires entre revendications de certains syndicats agricoles et préservation de l'eau et de la biodiversité. Cependant, ces tensions ne doivent pas remettre en cause les politiques d'intérêt général de protection de la nature, ni accroître la pression sur les agents de l'OFB.

Dans ce contexte, nous dénonçons les attaques répétées contre notre établissement et ses missions régaliennes, comme nous dénonçons le dénigrement des inspecteurs de l'environnement de l'OFB ou de leur équipement de défense par M. Attal en janvier 2024, puis M. Bayrou le 14 janvier 2025, à l'origine d'un mouvement de grève sans précédent des agents de l'OFB le 31 janvier 2025. Les agents de l'office, investis dans l'accompagnement des agriculteurs et le contrôle du respect des réglementations, sont de plus en plus souvent confrontés à des situations de défiance, voire de menace. Nous demandons des garanties concrètes pour assurer leur sécurité et leur permettre d'exercer leurs missions dans un cadre apaisé, conformément aux courriers que le premier ministre a adressés aux préfets ainsi qu'à Madame la Présidente du CA de l'OFB et au Directeur Général.

Nous rappelons que la préservation de la biodiversité est un enjeu indissociable d'une agriculture durable et économiquement viable. La dégradation des sols, la raréfaction

des ressources en eau et l'effondrement de la biodiversité menacent directement l'avenir du secteur agricole. L'OFB a un rôle à jouer dans le dialogue entre l'État, les collectivités, les agriculteurs et les citoyens pour promouvoir des solutions adaptées conciliant production agricole et préservation de l'environnement.

Nous appelons le Conseil d'Administration à affirmer avec force le rôle de l'OFB en tant qu'établissement public au service de l'intérêt général et à garantir les moyens humains et financiers nécessaires à ses missions.

Nous lui demandons également d'intervenir auprès du Premier ministre et des préfets pour qu'ils ouvrent les discussions avec les représentants du monde agricole pour mieux expliquer les missions relatives à la protection de la biodiversité et notamment une meilleure compréhension de l'articulation entre police administrative et police judiciaire. Les inspecteurs de l'environnement ne sont par exemple pas compétents pour agir en administratif pour les contrôles relatifs aux produits phytosanitaires.

Par ailleurs, nous demandons que ce Conseil soutienne la nécessité d'améliorer le quasi-statut au bénéfice des 700 agents qui en relèvent, ainsi que les conditions de retraite des techniciens de l'environnement, qui représentent plus de 2000 agents à l'OFB et dans les Parcs nationaux. Leur engagement et leurs responsabilités doivent être reconnus à valeur égale des autres agents qui effectuent des missions régaliennes de police (Police Nationale, Douanes...)

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à une application équitable du droit de l'environnement, dans le respect du principe constitutionnel d'égalité des citoyens face à la loi (port d'arme apparent, auditions...). L'État, ses services déconcentrés et ses établissements publics ne doivent pas céder à des pressions sectorielles et conjoncturelles compromettant ses engagements en matière de biodiversité.

Nous vous remercions pour votre attention et espérons que ce Conseil d'Administration sera un lieu d'échanges constructifs au service de l'intérêt général.

# CHASSE

aux immigré·es  
et aux sans-papiers

**pour l'inspection du travail,  
c'est toujours HORS DE QUESTION !**

Depuis plus d'un an, les gouvernements successifs ne cessent de promouvoir des durcissements législatifs et réglementaires à l'encontre des travailleur·ses étranger·es.

Le gouvernement Bayrou marque un tournant dans cette surenchère : le 23 janvier 2025, le Ministre de l'Intérieur a abrogé la circulaire Valls qui encadrait la possibilité de régularisation sous conditions de travailleur·ses sans papiers, pour y substituer une circulaire dont l'objectif affiché est la « maîtrise des flux migratoires » et le renforcement du « niveau d'exigence » sur l'intégration des étranger·es. La veille, le décret n°2025-60 du 22 janvier 2025 a décidé de remettre en place un comité interministériel du contrôle de l'immigration, auquel le Ministère du Travail est sommé de participer.

Dans un tel contexte, nos organisations syndicales se doivent de réaffirmer avec force l'incompatibilité des missions de l'inspection du travail avec toute forme de chasse aux immigré·es et aux sans-papiers. Nos organisations réaffirment la solidarité de tou·tes les travailleur·ses, français·es ou étranger·es, avec ou sans papiers, et refusent fermement cette logique du bouc émissaire !

**Nous appelons l'ensemble de nos collègues à se saisir du sujet pour dénoncer partout, toute forme d'instrumentalisation raciste ou xénophobe de nos services. L'inspection du travail doit rester un outil de protection des salarié·es ! N'hésitez pas à solliciter vos syndicats si vous constatez des dérives racistes ou xénophobes dans vos administrations. Vous n'êtes pas seul·es !**

Il est **U**rgent  
de défendre le  
service public !



SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,  
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,  
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

**Unissons-nous,  
Syndiquons-nous !**

[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)